



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCORT, 12 MAI.

On mande de Hattersheim, le 7 mai : Hier les deux comités de Mayence et de Francfort-sur-Mein, pour la confection du chemin de fer de Mayence à Francfort, rive droite et rive gauche, se sont réunis en notre ville pour s'entendre sur un arrangement qui réunira les deux sociétés en une seule. Quoique l'on ne sache encore rien des décisions qui peuvent y avoir été prises, on espère toutefois qu'aucun obstacle sérieux ne se sera élevé contre la réunion projetée, qui serait certainement dans l'intérêt de tous les intéressés.

— Le chemin de fer de Nuremberg à Furth continue d'attirer la foule des voyageurs : 8,483 y ont passé du 30 avril au 6 mai et ont produit 1061 florins.

— Suivant le *Correspondant de Nuremberg*, M. A. Cochrane de Londres très connu par les progrès de tout genre qu'il a fait faire aux entreprises industrielles, est arrivé à Vienne. Il se rendra en Dalmatie pour y faire exploiter d'accord avec la maison Rothschild, les couches de charbon de terre qu'on y a découvertes. Les bateaux à vapeur anglais dans la mer Méditerranée devront être approvisionnés à meilleur marché avec ces charbons. M. A. Cochrane se fait accompagner jusqu'à Zara d'une foule de personnes dont il veut utiliser les services pour l'exploitation en question.

— On mande de Leipzig, le 1^{er} mai : L'Orient gagne pour nous toujours en importance; à la dernière foire l'on a même reçu des paiements en monnaie de Hindoustan; 16 négocians de Tilsitt ont fait ici de grands achats, aucun n'a acheté pour moins de 30,000 ducats; on a beaucoup vendu, mais à bas prix, et il est resté encore beaucoup à vendre, par exemple des draps, dont plus de 200,000 pièces étaient sur le marché et dont 130,000 environ ont pu seulement être vendues.

— La crise pécuniaire et les faillites considérables qui ont éclaté en Angleterre et en Amérique commencent à manifester leur réaction. Plusieurs grandes maisons ont croulé à Dantzick et à Elbing.

FRANCE. — PARIS, LE 15 MAI.

On assure aujourd'hui que le *Moniteur* doit publier ces jours-ci la nouvelle ordonnance qui étendra l'amnistie aux contumaces et aux évadés et qui supprimera la surveillance de la police pour ceux qui sont déjà amnistiés. On dit que dans le rapport de M. le garde-des-sceaux, pour motiver cette ordonnance, le ministre annoncera que le gouvernement a cru pouvoir dispenser les amnistiés de la surveillance de la haute police par suite des rapports favorables qu'il a reçus sur les sentiments exprimés par les amnistiés à leur sortie de prison.

— S. M. a sans doute voulu éprouver immédiatement les résultats de l'acte d'amnistie. Car elle a déclaré qu'elle ne voulait plus désormais s'entourer de toutes ces mesures de police qu'on multiplie toutes les fois qu'elle sort. Déjà le roi a commencé hier à mettre à exécution ce nouveau projet, car, il s'est rendu sans escorte au Jardin des Plantes, et il a visité en détail tous les travaux qu'on y a exécutés depuis quelque temps, sans vouloir souffrir que l'on fit retirer la foule qui se pressait autour de lui. Au moment où il sortait du jardin pour monter dans sa voiture il a été accueilli par des cris nombreux de *vive le roi* et de *vive l'amnistie*. (Corr.)

— Nous trouvons dans le *Journal de France*, une lettre signée de M. le marquis de St-Mauris et de M. le baron de Verteuil, rédacteurs de journaux légitimistes qui déclarent qu'ils n'auraient jamais eu la faiblesse de solliciter une grâce pour sortir de Ste-Pélagie, et qu'ils y seraient restés malgré l'amnistie s'il eût été en leur pouvoir. Par contre, plusieurs républicains nouvellement sortis de Ste-Pélagie se sont exprimés d'une manière beaucoup plus convenable en déclarant qu'ils voulaient désormais rester en dehors de toute intrigue politique, tout en conservant leurs opinions personnelles.

— M. Arthur de Beaumont, Anglais, impliqué dans le procès d'avril et condamné par la cour des pairs, est arrivé le 12 mai à Calais, en chaise de poste escorté par deux gendarmes, et il s'est embarqué pour Londres le 13, à 5 heures du matin.

— Le *Moniteur* publiera prochainement, dit un journal, une ordonnance, laquelle appliquera aux condamnés disciplinaires de la garde nationale, l'amnistie accordée aux délinquants politiques.

— On nous prie d'annoncer que les détails que renfermait hier au soir la *Charte* de 1830, et que nous avons reproduits sur la composition de la maison de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, sont complètement inexacts. Il n'y a rien de positif encore sur les noms et qualités des personnes qui seront appelées à composer la maison de S. A. R. (La Paix.)

— Le temps a été fort magnifique à Chantilly, samedi et dimanche, jusqu'à sept heures du soir.

La chasse à courre a été fort belle. Le premier cerf a réussi à se faire abandonner; le second, poursuivi depuis onze heures jusqu'à six, est venu s'abattre sur le pavé de Senlis; Mme Adélaïde, qui arrivait en ce moment de Bruxelles, a demandé la grâce du cerf, qui a été amnistié; mais il est mort peu après de fatigue. Toutefois, cette chasse brillante a été traversée par un accident fâcheux; le cheval de M. Berlin de Vaux, officier d'ordonnance, s'est abattu, et le cavalier s'est luxé la mâchoire en tombant.

Le prix d'Orléans a été gagné par Frank, courant seul, aucun adversaire n'ayant osé soutenir la lutte.

Le prix du Jockey Club a été aussi enlevé par un cheval à lord Seymour.

M. Edgard Ney a été vainqueur dans la course au clocher.

Les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Anjou présidaient à la fête.

— Voici l'état dans lequel se trouve aujourd'hui l'église de St-Germain l'Auxerois; les autels, la chaire, le banc d'œuvre, les confessionnaux, sont en grande partie détruits; tous les vitraux du rez-de-chaussée ont été brisés, les vitraux supérieurs sont heureusement conservés, trois caveaux où étaient placés des tombes ont été ouverts, les cercueils brisés, les ossements gisent sur les dalles; les monuments tumulaires d'Aligre et de Rostaing ont été respectés, ainsi que les orgues.

— Voici les principaux passages des motifs qui accompagnent le projet de loi relatif à la dot de S. M. la reine des Belges présenté par M. le baron de Fréville à la séance du 11 :

« A l'époque où fut célébré le mariage du roi des Belges avec Mme. la princesse Louise d'Orléans, les présidents des

deux chambres furent appelés comme témoins dans cette auguste cérémonie. C'est un pareil honneur qui se renouvelle, en quelque sorte, pour les chambres elles-mêmes, au moment où leur attention est portée sur les motifs qui durent préparer une si heureuse alliance.

« Mais les convenances de la politique ne furent plus évidentes.

« Les Belges ont été nos compatriotes. Nous avons été à portée d'apprécier toutes les qualités qui distinguent ce peuple, ami du travail et profondément attaché aux principes de la religion. Sous le gouvernement impérial, plusieurs membres de cette chambre ont administré différentes parties de la Belgique, et ils sont revenus pénétrés d'estime pour les habitants de ce beau pays.

« Ce fut sur leur territoire que se gagna la première de tant de batailles que la France eut à livrer pour s'assurer le droit de fonder son gouvernement sur le vœu national. Là, dans les plaines de Jemmapes, combattait pour notre indépendance un prince à qui Dieu réservait, pour d'autres temps, la gloire et le bonheur de fixer nos destinées.

« Lors de nos revers, quand une coalition formidable envahissait l'Empire, les Belges nous continuèrent leurs témoignages de sympathie. Elle était bien vraie, puisqu'elle résistait à l'épreuve du malheur. Plus tard cette sympathie s'est remontrée dans des circonstances plus heureuses.

« En 1830, à peine Paris avait-il triomphé dans la défense de la liberté constitutionnelle contre les attaques du pouvoir arbitraire, que Bruxelles faisait connaître la nationalité belge.

« Alors se manifesta une telle communauté de sentiments et d'intérêts entre la Belgique et la France que, tout en formant les vœux les plus sincères pour le maintien de la paix générale, nous dûmes à l'Europe : Nous serons religieux observateurs des traités conclus en 1815, mais nous ne souffrirons pas qu'il soit porté la moindre atteinte à l'indépendance des Belges; elle se confond avec la nôtre.

« Aussi, quand il devint nécessaire de reprendre une place qui appartenait à la Belgique, et d'où elle était menacée, le prince royal et son frère, ces glorieux enfants de la France, parurent à la tranchée devant la citadelle d'Anvers.

« Outre ce souvenir, à jamais gravé dans la reconnaissance des Belges, il est une circonstance qui leur rappelle chaque jour que l'union de deux familles si illustres est aussi celle des deux nations. Ils nous doivent, ils aiment à nous devoir une jeune reine, qui reproduit parmi eux tant de nobles qualités, tant de rares vertus dont le modèle a été sous ses yeux dès l'instant même où ils se sont ouverts à la lumière.

« Messieurs vous ne doutez pas que votre commission ne soit unanime en vous proposant l'adoption du projet de loi.

— Nous tenons de personnes bien informées que la nouvelle qui avait couru de la prise d'un bâtiment sorti de Bordeaux chargé d'armes et d'un million d'argent destiné pour don Carlos, est positive. Le bâtiment capturé par des trincadours espagnols a été conduit dans un port des côtes de la Galice. On dit que plusieurs personnes appartenant à la haute finance ont été arrêtées à Bordeaux.

— On assure que des troubles ont éclaté à Saragosse et à

FEUILLETON.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Madame Nanteuil, agent matrimonial. — Galerie d'originaux.

Agents matrimoniaux, courtiers d'yménéé, marieurs patentés, marieurs marrons, baissez tous pavillon, saluez! saluez bien bas! humiliez-vous! prenez vos flambeaux d'hygiène, flambeaux de l'usage, flambeaux dorés, flambeaux argentés, flambeaux d'hasard, s'il en fut jamais; faites cortège et criez tous Hosanna! Voici venir madame Nanteuil, madame Nanteuil, madame Nanteuil, une seule madame en trois personnes, puissante trinité matrimoniale, trilogie hyménéïque, devant laquelle vos astres vont pâlir, vos étoiles filer et vos flambeaux sacrés s'échanger en lumineux fumées!

C'est en vain que vous, M. Guillaume, ou vos illustres concurrents, viendrez soutenir que votre maison est la première maison du monde en fait de mariages assortis, suivant le goût des personnes et la constitution physique des individus de l'un et de l'autre sexe! C'est en vain que vous viendrez vanter vos correspondances dans tous les départements, et même à l'étranger, pour accaparer et emmagasiner de jeunes et grandes fiancées, des modèles de grâce et de beauté, des petits anges de douceur, tenant plutôt aux regards et à l'éducation qu'à la fortune, à la jeunesse et à la beauté; des veuves fraîches et rebondies, cousues d'or et de qualités morales, aussi difficiles à énumérer qu'à apprécier: il s'agit bien de tout cela! Voici venir la triple Hécaté, madame Nanteuil, madame Nanteuil, madame Nanteuil! Elle a précédé la Renommée de lui prêter trois trompettes, et aussitôt, à la quatrième page de trois grands journaux, ont paru les annonces suivantes:

« Une demoiselle de 23 ans, fille unique, douce, bien élevée, ayant des talents d'agrément, et dotée de 200,000 francs, désire s'unir à une personne dont le caractère et l'éducation remplaceraient le manque de fortune.

« Une demoiselle de 25 ans, bien élevée, possédant 250,000 francs, désire s'unir à une personne qui aimerait à voyager. S'adresser à madame Nanteuil, rue de Bondy, 13. »

« Une veuve de 26 ans, jolie, bien élevée, sans enfants, ayant 10,000 francs de rentes, désire s'unir à une personne qui ne soit pas dans le commerce. »

« Une jolie veuve de 28 ans, sans enfants, possédant 20,000 fr. de rentes, désire s'unir à une personne qui aimerait à voyager, aimant cela par goût. »

« Une veuve de 40 ans, jolie, sans enfants, ayant 30,000 francs de rentes en immeubles, désire s'unir à une personne bien élevée comme elle, qui ne soit pas dans le commerce. Elle ne tient pas à la capitale. »

« Une veuve de 45 ans, jolie et bien conservée, venant de marier sa fille, et restant seule avec 45,000 fr. de rente, désire s'unir avec une personne qui consentirait à venir habiter avec elle son château situé à 30 lieues de la capitale. »

« Une marquise de 50 ans, possédant 60,000 fr. de rente, désire s'unir à une personne honorable dont les qualités remplaceraient le manque de fortune. »

Madame Nanteuil est aujourd'hui venue faire naufrage devant la police correctionnelle où une assignation du ministère public la fait comparaître sous la prévention d'escroquerie.

M. Wrinski s'est adressé à Mme Nanteuil par l'entremise de M. Shlinski, et le tendre étranger a soupiré en vers harmonieux son doux penchant pour la veuve de 40 ans, bien élevée et désirant s'unir à une personne ne faisant pas le commerce. Mme Nanteuil a fait dire à monsieur Wrinski par M. Shlinski, que ses vers étaient charmants, que pour sa part elle les goûtaient infiniment et se chargeait avec plaisir de les faire goûter par la jolie veuve, mais que préalablement il fallait déposer 50 fr. pour être inscrit au nombre de ses clients, et 40 francs pour frais et démarches. Plus tard, l'infortuné Polonais a appris par une lettre que la veuve en question était désolée, mais qu'elle désirait demeurer étrangère à toute commotion politique, vu l'extrême susceptibilité de ses nerfs, et que par conséquent elle avait trop à craindre en ce genre avec un réfugié.

Le Polonais désappointé a porté plainte.

Un bottier sensible et cruellement désappointé dans son espoir est introduit; c'est le département de l'Eure qui nous l'envoie. Bottier par trop confiant dans son physique avantageux, il n'a pas été s'amuser à la bagatelle. C'est tout simplement à la marquise de cinquante ans et de

60,000 fr. de rentes qu'il s'est attaqué, et sur une belle feuille de papier vélin, grand poulet, il lui a adressé de prime abord et à grand renfort de curs, la déclaration suivante, par l'entremise et sous le couvert de l'excellente Mme Nanteuil.

« Madame, Je vous écrit ce peu de ligne pour la chose de l'annonce que j'ai lu dans le journal du 25 courant. Je vous prie de ne pas vous praeir devant allé bien-taux à Paris et justifié les titre que vous maitez à votre poecion.

M. le président Pérignon, interroge le témoin. — Vous êtes venu à Paris après avoir débuté par écrire?

Le témoin. — Oui, monsieur, certainement.

M. le président. — Eh bien! qu'avez-vous vu? que vous est-il arrivé?

Le témoin. — Dam! monsieur, on m'a demandé de l'argent... c'est la chose essentielle... c'est le nerf.

M. le président. — Et quelle somme?

Le témoin. — Trente francs pour devenir client, puis quarante pour les démarches... auprès de la dame... quoi!

M. le président. — Et vous vous figuriez donc que vous alliez épouser une marquise?

Le témoin. — Dam... monsieur... Je ne dis pas! et puis à défaut de la marquise, elle m'avait dit qu'elle me donnerait la veuve d'un marchand de bœufs.

M. le président. — Comment vous a-t-on congédié?

Le bottier. — On m'a dit que, réflexion faite, j'étais trop jeune pour la marquise et trop vieux pour la veuve du marchand de bœufs.

M. le président. — Vous n'avez rien rendu votre argent?

Le bottier. — Ah! ouiche!

Le prévenu. — L'argent de monsieur ne tient à rien. Je n'ai jamais refusé de le lui rendre. Mais j'ai fait pour lui des démarches.

Le bottier. — Ah! ouiche!

Le plaigant qui prête en ce moment serment est un gentilhomme amoureux et voyageur par sentiment. C'est un très bel et bon tromprier d'une taille avantageuse, d'un physique des plus avantageux. Il a été un des concurrents du bottier normand; c'est aussi vers la marquise de 60 mille francs de rente qu'il a dirigé ses batteries.

Barcelonne, nous n'avons pas de détails et nous attendons une confirmation.

— On assure que le traité secret de subsides et de reconnaissance de la part de la Russie en faveur de don Carlos va être rendu public.

— Un journal anglais publie la nouvelle suivante d'après une correspondance de Paris du 11 courant: Ce matin, le comité carliste et migueliste, siégeant à Paris, a expédié un courrier à Rome, pour presser don Miguel de faire une tentative à l'effet de reconquérir son trône. Le fait est certain, mais j'ignore si le comité a envoyé de l'argent à don Miguel. S'il n'en reçoit pas il ne pourra faire aucun mouvement, car il n'a pas un sou.

— On s'occupe déjà beaucoup du chemin de fer de Paris à Bruxelles, et l'on disait en bourse que M. Cockerill émettrait les actions sur la place aussitôt que le projet de loi serait adopté par les chambres et sanctionné par le ministère.

— Des journaux du Havre démentent la nouvelle du prêt de 10 millions fait au commerce de cette ville par les banquiers de Paris.

— Des nouvelles d'Oran du 5 mai portent que le camp de la Tafna a été définitivement évacué, et que le général Bugeaud doit se mettre en mouvement vers le 15 mai.

— Des lettres de Tripoli portent que Tahir-Pacha, après un combat acharné dans une sortie contre les Arabes partisans du bey déchu, est resté en leur pouvoir. Ils ont défilé pendant six heures sur le sort qu'on lui ferait. La décision a été qu'on lui trancherait la tête, que son corps serait coupé en quartiers et exposé sur les principaux théâtres de ses cruautés. Cette sentence a été immédiatement exécutée.

— Les dernières nouvelles de Goritz sont du 5 mai. Les membres de la branche aînée des Bourbons partiront le 20 de Goritz pour retourner à Kirchberg, où ils séjourneront jusqu'au mois de septembre.

— Un étalon chinois, nommé Koulikan, de la plus étrange espèce vient d'arriver à Paris, sa taille est de trente-trois pouces; il a sept pieds de long; la longueur de ses jambes est de neuf pouces; sa robe est tigrée; il a une tête énorme, et il est d'une vitesse telle, malgré l'exiguïté de ses jambes, que M. de Lalande, qui en est le propriétaire, l'a engagé pour lutter avec un de nos plus célèbres coureurs aux prochaines courses du Champ-de-Mars. Tout Paris assurément vaudra assister à ce spectacle.

— Bulletin de la Bourse de Paris du 15 mai. — Il s'est traité peu d'affaires en 3 p. c., et en 5 p. c. l'actif seul a donné lieu de nombreuses transactions: ouvert à 25 1/4, il a monté à 26, puis il est retombé à 25 1/2; on le demandait à prime à 27 1/2, dont un fin juin. Le bruit courait qu'une dépêche télégraphique était arrivée ce matin, annonçant que les carlistes avaient perdu 2,000 hommes dans une affaire. Nous ignorons si cette nouvelle est exacte; ce qui nous en ferait douter, c'est qu'après avoir monté à 26, on est descendu à 25 1/2, sur des ventes assez fortes faites par des billets de change, opérant ordinairement pour compte de grandes maisons.

Les banques de Belgique étaient à 1427 50 demandées: celles de France sont recherchées à 2435. En général la bourse a été mauvaise, en ces sens qu'il y a eu peu d'affaires et qu'on ne se montrait pas disposé à en entreprendre de nouvelles.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On nous communique les nouvelles suivantes de Puyceda, à la date du 5 mai au soir:

Le consul d'Espagne à Perpignan a reçu le 7, la dépêche suivante de Puyceda:

Les factions de Catalogne, sous les ordres de Castelli et de Caballeria, réunies devant Solsona pour en faire le siège, ont été attaquées et battues complètement par les colonnes du baron de Meer et du brigadier Ayerbe. Cette dépêche élève à 2000 le nombre des carlistes mis hors de combat: une autre dépêche arrivée à Bayonne ne parle que de 1500 hommes.

— On a reçu les dépêches télégraphiques suivantes: Perpignan, le 12 mai 1837 au soir.

Le 9, la tranquillité était entièrement rétablie à Barcelone, Xandero, ancien réfugié, ex-rédacteur du Catalan, et chef de l'émeute, a été arrêté et condamné à mort avec deux de ses complices.

Bayonne, le 13 mai 1837, 5 heures 1/2 du matin.

Une lettre du 12, interceptée, annonce que l'infant est parti le 11 avec 16 bataillons; on ignore sa marche et surtout sa destination.

M. le président. — Vous avez écrit de Nantes à la prévenue pour répondre à ses propositions?

Le gendarme. — Oui, M. le président; il ne fallait d'après le journal qu'une chose pour pouvoir arriver; c'était de ne pas être commerçant; or étant militaire et décoré, je me suis dit que je pouvais être susceptible, et qui n'a rien n'a rien.

M. le président. — Vous vous figuriez donc pouvoir épouser une marquise?

Le gendarme, se redressant. — Pourquoi pas? cinquante ans, c'est quelque chose.

M. le président. — La prévenue ne vous a-t-elle pas écrit de ne pas vous dérangier, et que la marquise irait vous voir?

Le gendarme. — Oui, M. le président. Elle m'a écrit que la marquise daignerait faire le voyage.

M. le président. — Vous a-t-elle demandé de l'argent?

Le gendarme. — Oui, monsieur. J'ai envoyé 40 francs pour être gentil, comme disait la particulière dans les épîtres qu'elle dirigeait vers ma résidence.

M. le président. — Comment l'affaire a-t-elle manqué?

Le gendarme. — Quand mes 40 livres sont arrivées à destination, j'ai appris par un mot d'écrit de la particulière, que la marquise, étant veuve d'un général, avait pris en aversion l'état militaire, et que dès lors par conséquent et pour ce motif je ne pouvais convenir.

M. le président. — Vous simple gendarme, vous vouliez épouser la veuve d'un général.

Le gendarme se redressant de rechef. — Pourquoi pas? Bref, on m'a écrit que la marquise avait tellement peur du militaire qu'elle avait refusé d'épouser un général en retraite.

M. le président. — Et vous vouliez l'emporter sur un général?

Le gendarme, avec un sourire extrêmement malin. — Pourquoi pas? Je ne suis pas en retraite, moi!... Toutefois et nonobstant, j'avais, étant parfaitement libre, consenti à résilier ma position, à donner ma démission et à réintégrer incontinent dans le civil.

La prévenue. — Tout ceci est une histoire tissée à plaisir. Je me suis bien occupée de monsieur, mais dans sa sphère.

M. Hardy. — Voyons un peu: est-ce que sérieusement le gendarme de la Loire-Inférieure a cru qu'on allait lui faire épouser la marquise?

Une autre lettre, adressée à un banquier de Bayonne, dit que cette marche rétrograde paraît annoncer que l'infant quitte définitivement le pays.

41 heures 1/2 du matin. L'infant don Sébastien a quitté Ernani le 11, avec 16 bataillons. On croit qu'il se dirige sur l'Ebre.

Le même jour, Espartero a parcouru toute la ligne, excitant l'enthousiasme de ses soldats. Les carlistes n'avaient pas interrompu leurs travaux de fortifications, mais il est probable qu'ils évacueront Ernani sans attendre l'attaque.

— On assure qu'un grand nombre de blessés carlistes ont été transportés à Ernani, Iturriaga et Zavala ont été blessés assez dangereusement devant la ferme d'Aguirre.

(Sentinelle des Pyrénées.) — Les lettres de Bayonne portent que les forces réunies à St-Sébastien par Espartero s'élèvent à 32,000 hommes commandés par Evans, Guirea, Reudon, Escalera, Ribéri, Carondelet, le comte de Mirasol, Iriarte et Jaureguy.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 MAI.

Chambre des représentants. — La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux modifications à introduire au tarif des douanes. Elle a adopté les propositions de la section centrale relativement aux laines, et les droits s'en trouvent fixés à 8 o/o sur les écrous unis ou brochés, à 12 o/o sur les blanchis et à 15 o/o sur les brodés. Le droit sur les batistes et les soieries a été fixé à 5 fr. par kilogram. La chambre a également admis le droit de 5 fr. sur les 100 kilogram, simple droit de balance, sur les fils retors à faire tulle.

L'article verrieres a été ajourné à demain, M. Frison ayant déposé un amendement pour le maintien du tarif actuel.

Le droit sur les vins a été adopté comme le proposait le gouvernement et établi à 2 fr. par hectolitre.

Au commencement de la séance, la chambre, sur la demande de M. Dolez, a invité la commission des finances à faire un prompt rapport sur la pétition de plusieurs propriétaires de Mons qui réclament une indemnité du chef d'inondations en 1815 et 1816.

M. de Brouckere a présenté le rapport de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Dumortier, qui porte que tout gouverneur de province ou commissaire de district qui sera élu membre de l'une ou de l'autre chambre, par la province ou le district où il exerce ces fonctions, devra opter entre ces fonctions et le mandat de représentant ou de sénateur. La commission, à la majorité de 6 voix contre 1, a déclaré qu'il n'y avait lieu d'admettre cette mesure que pour les commissaires de district. La chambre a fixé la discussion de ce rapport après les lois qui sont à l'ordre du jour, entre les deux votes du projet de loi sur les douanes.

— Le sénat convoqué pour aujourd'hui, ne s'est pas trouvé en nombre; 23 membres seulement étaient présents. La séance a été renvoyée à demain à 2 heures.

— On annonce que le roi et la reine partiront pour Paris le 25 de ce mois, pour assister au mariage du duc d'Orléans.

— M. de Behr, chargé d'affaires de Belgique à Washington, est arrivé hier soir à Bruxelles venant des Etats-Unis.

— M. le général Tabor, de retour de l'Allemagne, a repris le commandement de la province de Luxembourg, depuis le 5 de ce mois.

— Le Moniteur contient le tableau des obligations au porteur et inscriptions nominatives de l'emprunt belge de cent millions huit cent mille francs de capital, sorties au tirage au sort effectué publiquement à Paris, le 10 mai 1837, pour être remboursées au pair par la caisse d'amortissement, le 1er novembre 1837, conformément aux contrats dudit emprunt.

Le même journal contient également la liste par ordre numérique des obligations sorties aux tirages au sort antérieurs à celui du 10 mai 1837, pour être remboursées au pair, et dont les porteurs ne se sont pas encore présentés pour en recevoir le remboursement.

— On nous assure que M. le ministre des finances, après avoir reconnu, par la notoriété publique, que les Belges peuvent hériter en Hollande, et dans les états de l'Allemagne, a fait lever purement et simplement les oppositions qui avaient été faites provisoirement sur les deniers des successions Cortvriend et Renier.

(Indépendant.)

Le gendarme. — Oh! oh! on a vu des rois épouser des bergères.

M. le président. — Il suffit de lire sa correspondance pour n'avoir aucun doute à cet égard.

M. Leyraud de Brillet est introduit. Il déclare être agent d'affaires. C'est un grand bel homme de cinq-pieds huit pouces, parfaitement bien couvert, possédant un faux toupet artistement exécuté, sortant probablement des ateliers du célèbre Picho. Plus sentimental qu'intéressé, M. Brillet s'est contenté des vingt-cinq ans de la demoiselle bien élevée n° 3, et de ses vingt-cinq mille frs. de rente. Plus heureux que ses compagnons d'infortune, M. de Brillet a vu sa fiancée.

M. le président. — Quelle apparence avait cette demoiselle?

Le témoin. — Elle était petite, mais assez bien bâtie.

M. le président. — Comment la nommait-on?

Le témoin. — Elle s'appelait mademoiselle de Joigny.

M. le président. — Mais nous avons déjà une madame venue de Joigny qui figure dans l'une des trente ou quarante plaintes rendues. Est-ce la même?

La prévenue. — Pas du tout, M. le président, une demoiselle et une veuve ne peuvent jamais faire une seule et même personne.

M. le président, au témoin. — Vous avez payé 100 frs. d'honoraires?

Le témoin. — Oui, monsieur, c'est par là que j'ai commencé. Mme. Nanteuil m'a dit: « Payez 100 fr. et vous serez de ma clientèle. »

M. le président. — Puis plus tard on vous a éconduit comme les autres, sur un prétexte?

Le témoin. — On m'a d'abord fait patienter par des excuses et des moyens dilatoires. La demoiselle consentait bien, disait-on; je lui plaisais même; mais son père ne voulait pas consentir au mariage; il fallait patienter et continuer notre correspondance.

M. le président, à la prévenue. — Quelle était cette personne?

La prévenue. — C'était une personne de ma clientèle.

— C'est demain, mercredi 17, que se juge au tribunal correctionnel l'affaire de M. Depaepe, fournisseur; Limange et Pasquier, agens de la pharmacie centrale. M. Depaepe sera défendu par M. Metdepenning, membre de la régence et du barreau de Gand, et M. Limange par M. Orts, de Bruxelles. Nous ignorons quel est le défenseur choisi par M. Pasquier. On présume que dans la position respectueuse du fournisseur et des agens, leurs avocats auront à plaider contradictoirement.

— On nous communique un renseignement qui doit engager nos artistes à ne pas adresser imprudemment leurs ouvrages aux expositions étrangères. Des peintres d'Anvers et de Bruxelles, qui ont envoyé en mars dernier leur tableau à l'exposition de Hambourg, ouverte en avril, n'ont encore reçu la moindre nouvelle de la réception, ni la vente, et ne laissent pas d'en être quelque peu inquiets. Jusqu'à présent on n'a vu dans aucun journal allemand ni du pays, que cette exposition avait eu lieu.

(Journal de la Belgique.) — On nous écrit de Londres, par le bateau à vapeur Princess Victoria, qui arrive à l'instant.

Parmi les personnes qui vont visiter le salon d'exposition du tableau de M. Dekeyser à Londres, on a remarqué ces jours derniers, le marquis Lansdowne, président du conseil du roi; lord Francis Egerton, le duc de Sutherland, sir Robert Peel, le duc de Gloucester, lord Rokeby, sir Borchfort of Fonthill, le marquis de Westminster, le duc de Wellington, la princesse Victoria et la duchesse de Kent, accompagnées de sir Conroy, secrétaire de la duchesse. Les éloges les plus flatteurs n'ont pas été épargnés à l'œuvre de l'artiste anversois; ces nobles personnalités ont témoigné la vive admiration que cette belle page leur inspirait.

— On a reçu à Paris les numéros gagnans des lots d'Autriche. On dit que le gros lot de 800,000 francs a été gagné par un capitaliste de Lyon, nommé M. Beaumont, qui aurait en outre deux lots de 20,000 fr. chacun. On assure que l'intention de M. Beaumont est de donner 200,000 fr. à la souscription pour les ouvriers Lyonnais.

— On parle souvent des frais et de la lenteur de la justice, mais on peut citer rarement un fait tel que celui-ci: Un individu de cette ville, pour se couvrir d'une créance de 1,500 fr. environ, fait saisir le cheval et le cabriolet de son débiteur. Celui-ci forme opposition, et cabriolet et cheval sont mis en fourrière. On plaide sur incidents en première instance et en appel; enfin, au bout de trois mois le créancier parvient à faire vendre, sur la Grand-Place, les objets saisis, qui rapportent 400 fr.

Mais au moment où il croyait mettre la main sur cette somme, arrive l'aubergiste qui réclame, en vertu de son privilège, 800 fr. pour nourriture du cheval et remisage du cabriolet pendant la durée du procès. Nouvelle contestation, qui se termine par un jugement condamnant le créancier, seul obligé vis-à-vis de l'aubergiste, à payer les frais de fourrière réduits à 750 frs. Et somme donc, ce malheureux créancier a non-seulement perdu ses 1,500 fr., mais a dû encore payer 750 frs.; plus les mémoires d'avocats, avoués, huissiers, etc., qui ne sont pas minces, comme chacun sait. Recourez donc à la justice!

Bruxelles, (16 mai trois heures.) — La bourse a été assez animée aujourd'hui. Le cours de l'actif espagnol (Ardois) ouvert à 23 3/4 s'est tenu pendant assez longtemps, il a ensuite fait 24 et 24 1/8, sur le bruit répandu que des courtiers extraordinaires avaient apporté la nouvelle d'une affaire générale dans laquelle les chrétiens avaient été vainqueurs sur toutes les lignes. A la clôture on était plus faible, il y avait beaucoup de papier à 21. Société Générale émission de Paris 1562; Actions Réunies 102 3/4.

Amers, (deux heures.) — Ardois, 23 7/8 24 24 1/4 24 1/8 24 1/4.

LIEGE, LE 17 MAI.

Le nombre toujours croissant de fonctionnaires publics que chaque élection partielle ou générale introduit dans la chambre des représentants, a soulevé, plus d'une fois, des plaintes et des réclamations de la part des citoyens qui voudraient voir confier exclusivement à des mains libres et indépendantes la direction des grands intérêts de l'état. Quoique la corruption soit moins à redouter en Belgique que dans tout autre pays, à cause de la probité reconnue qui forme le trait distinctif de notre caractère national, on se méfie cependant du patriotisme et du désintéressement de ceux qui, par l'acceptation d'un double emploi, se placent dans la nécessité

main. Puis voyant que les choses n'allaient pas à son gré, il me dit: si je pouvais seulement en trouver une comme vous, je me trouverais heureux.

Le témoin. — Parole d'honneur! voilà du nouveau.

La prévenue. — Je réponds à monsieur que je n'aurais pas besoin de ses compliments.

Le témoin. — Mais de mon argent.

La prévenue. — Votre argent vous a été remboursé.

Le témoin. — Vous en avez parlé bien ment.

La prévenue, excessivement piquée. — Vous avez été refusé parce que vous n'avez pas été loyal dans l'affaire.

Le témoin. — Respectez ma moralité.

La prévenue. — Vous avez dissimulé que vous aviez un faux toupet.

Mlle. de Joigny a horreur des perruques.

Le témoin. — C'est mensonge, c'est un faux.

La prévenue, interrompant. — C'est un faux toupet.

Le témoin. — C'est un faux prétexte.

M. de Brillet succède sur la scène M. Picot, arrivé tout fraîchement de la patrie de M. de Pourcainnac, pour raconter des doléances à la justice, et apposer sa quotité sur la masse des preuves qui s'élevaient contre madame Nanteuil. M. Picot s'est laissé prendre comme les autres aux amorcez séduisantes de madame Nanteuil, jeune bronne de bonne mine.

Il a cru pouvoir mettre avec quelques succès aux pieds d'une veuve de 34 ans ses 27 ans et son ardeur toute méridionale. Il n'a pas marchandé sur les 400 francs exigés pour être de la clientèle de madame Nanteuil; mais après de vives et amoureuses épîtres échangées entre lui et sa prétendue, il a reçu de madame Nanteuil une missive sur papier bordé noir, par laquelle on lui apprenait que sa future venait de mourir subitement d'une fluxion de poitrine.

de livrer souvent, à leur intérêt ou à leur devoir, un combat dont les chances sont douteuses. Il est très-difficile de concilier les inspirations de sa conscience avec les exigences du pouvoir, dans les cas où l'opinion publique trace une ligne de démarcation nette entre des prétentions rivales, et cependant, c'est là ce que tentent ordinairement de faire les hommes qui attachent autant d'importance à la conservation de leur place qu'au maintien de leur mandat. Aussi leur influence quelle qu'elle soit, est elle ordinairement molle, hésitante, et ne détermine-t-elle pas cette adhésion forte et vigoureuse du peuple aux actes du gouvernement, même les plus légitimes et les plus dignes d'être approuvés. On suspecte presque toujours leurs intentions, et dans tout ce qu'ils disent ou font, ils sont censés parler ou agir pour le compte de ceux dont ils relèvent le plus immédiatement, et qui ont des faveurs à dispenser.

Tels sont les reproches dont les députés fonctionnaires sont souvent l'objet; nous ne partageons pas entièrement cette opinion sur une classe d'hommes que leurs travaux et leur zèle recommandent à l'estime et à la bienveillance de leurs concitoyens; nous reconnaissons chez la plupart d'entre eux autant de bonne foi, de franchise et de lumières que chez les hommes les plus indépendants par leur position sociale ou par leur fortune. Les emplois qu'ils exercent constituent même en leur faveur une présomption de capacité et de probité, que l'on ne rencontre point chez ceux qui, par goût, par devoir, par intérêt, se tiennent constamment renfermés dans le cercle étroit de la vie privée. Mais il ne faut point que la confiance soit poussée trop loin, et que, par un esprit de préférence systématique, on appelle un trop grand nombre de fonctionnaires à la représentation nationale. C'est là cependant un vice que l'on remarque dans la composition du personnel de la chambre belge qui compte dans son sein plus de soixante membres tous dépendants du gouvernement à différents degrés.

Parmi eux se trouvent quelques hommes d'une haute portée et d'un patriotisme à toute épreuve, qui, malgré le cumul de leurs fonctions, savent remplir et les unes et les autres à la satisfaction de leurs administrés et de leurs mandans: mais aussi en revanche, que de nullités! que de représentants uniquement dévoués à leurs appointements, à leurs appétits de luxe et de plaisir, à leurs instincts de paresse et d'oisiveté! Il y a des provinces qui comptent à peine un homme indépendant au nombre de leurs mandataires. Telle est la province de Limbourg qui, depuis trois ou quatre ans, est livrée pieds et poings liés à un parti qui l'exploite avec une impudeur sans pareille. Là les campagnes ont tout. Aussi, examinez les hommes qui ont été envoyés par elles à la représentation nationale. A l'exception de M. de Theux, qui se distingue par son activité, par son patriotisme, et par la sagesse de ses opinions, tous se font remarquer ou par leur désespérante médiocrité, ou par leur absence d'énergie, ou par leur fétideur dans l'accomplissement de leur mandat. D'autres provinces sont dans un cas à peu près semblable. Les intrigues du pouvoir, jointes aux manœuvres d'un parti intolérant, y ont complètement dénaturé les élections.

Encore si la plupart des fonctionnaires élus remplissaient avec assiduité, dans les intervalles des sessions législatives, les fonctions administratives ou judiciaires dont ils sont investis. Mais, non; ils perdent complètement le goût et l'habitude du travail. Il y a des magistrats qui, depuis qu'ils sont nommés représentants, sont devenus complètement étrangers aux tribunaux, aux cours dont ils font partie. Ils ne donnent signe de vie que lorsqu'il s'agit de toucher leurs appointements, qu'en conscience cependant ils n'ont pas mérités. Il en est de même de quelques commissaires de district qui n'administreront plus que par des délégués.

Frappés des inconvénients qui résultent du cumul, on a tenté différentes fois d'y remédier en établissant entre les fonctions salariées et le mandat de député une incompatibilité légale. Mais la prescription était trop absolue. Interdire l'entrée des chambres législatives à tout fonctionnaire public quelconque, c'est se priver volontairement du concours d'hommes qui, par leurs connaissances administratives ou judiciaires, peuvent rendre les plus grands services dans la discussion des actes du pouvoir. Aussi n'a-t-on admis nulle part ce principe absolu.

L'exclusion par catégories a paru être plus juste. Chez nous elle n'existe que dans des limites fort étroites. Mais on veut l'étendre aujourd'hui, et frapper d'incapacité les com-

missaires de district et les gouverneurs. Est-ce à cause des liens étroits qui les unissent à l'administration supérieure et de la dépendance étroite où ils se trouvent à son égard? Mais la situation des procureurs du roi, et de tous les fonctionnaires amovibles, est absolument la même. Pour être juste, il faudrait donc étendre l'exclusion à ces derniers, et envelopper dans un arrêt général de proscription tous ceux qui tiennent de près ou de loin au pouvoir.

Mais il vaut beaucoup mieux laisser à l'opinion publique le soin de faire justice des prétentions de quelques hommes, qui n'auraient à invoquer d'autre titre aux fonctions de députés que celui d'avoir su conquérir la bienveillance d'un ministre. C'est à la presse surtout à veiller à ce que l'intrusion des fonctionnaires salariés, dans la représentation nationale, ne soit pas trop forte et n'excede pas de justes proportions. C'est à elle à faire voir les dangers auxquels seraient exposés nos libertés et nos intérêts, si la défense et le maintien en étaient trop exclusivement confiés à des hommes qui souvent n'ont d'autre volonté que celle du pouvoir. Mais point d'ostentation quand même! Point d'intolérance systématique. Quand le fonctionnaire réunira plus de connaissances et de lumières, aura donné plus de gages de probité et de patriotisme que le simple citoyen, qu'on lui accorde la préférence sur celui-ci, la raison et la justice le commandent. Mais hors ce cas là, que la porte par laquelle il voudrait entrer dans la chambre des représentants ou dans le sénat, lui soit impitoyablement fermée.

Nous apprenons que le budget de la ville pour l'exercice de 1837 a été approuvé mardi dernier par la députation permanente du conseil provincial. Nous ignorons encore si les modifications sont nombreuses; toutefois on nous assure que l'autorité provinciale a rejeté l'augmentation de la compagnie des pompiers qu'il s'agissait de porter de 36 à 99, y compris le chef, ce qui élevait la dépense annuelle de 13,000 à 20,332.50.

Cette majoration avait été votée par onze voix contre dix: ces dernières sont celles de MM. Hanquet, Closset, Tilman, Billy, Delexhy, D. Hasse, Neujean, Despa, Koeler et Cox.

Séance publique du conseil communal de Liège, vendredi 19, et samedi 20 mai, à 5 heures du soir.

Mad. Schmetz, qui a tenu à notre théâtre l'emploi de mère Dagazon, vient de débiter à Bruxelles, dans le même emploi. Elle a paru dans le rôle de Mad. Charlotte, de la fiancée, rôle qu'elle avait également choisi pour ses débuts à Liège. Elle a été très bien accueillie; les journaux s'accordent à lui reconnaître une mise soignée, une grande habitude de la scène, une bonne méthode de chant. L'an deux termine ainsi: Mad. Schmetz nous a fait oublier ses devancières; elle remplit, selon nous, toutes les conditions qui doivent la faire placer parmi les actrices améliorant notre troupe.

Nous avons annoncé qu'une femme de Ruremonde était accouchée de quatre enfants du sexe masculin. Voici les renseignements qui nous sont parvenus sur ce phénomène tout à la fois rare et curieux. L'accouchée est la femme Snick, journalière, âgée de 36 ans, déjà mère de 7 enfants fortement constitués. Les 4 nouveaux nés sont complètement développés; trois d'entre eux sont vigoureux et semblent promettre d'être robustes; le quatrième plus délicat est néanmoins très-vivace. Le travail de l'accouchement s'est terminé par les seules ressources de la nature avec une facilité et une promptitude réellement remarquables.

Les quatre nouveaux nés ont été portés à l'église paroissiale dans l'après dîner du même jour, pour y recevoir le baptême. M. le bourgmestre, un des échevins, le procureur du roi et le colonel de la garde civique étaient les parrains. Les marraines ont été choisies parmi les dames des premières familles de la ville.

L'état de la mère et de ses quatre garçons est des plus satisfaisants.

On écrit d'Anvers, 15 mai: Une lettre de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 mars, annonce que le congrès du Mexique venait de rendre un décret qui abaissait le tarif sur les marchandises importées de 4 p. c.

On écrit d'Arion: Le roi grand-duc vient de décider par un arrêté qu'aucune prescription ne courra dans le Luxembourg jusqu'au rétablissement de l'ordre légal. Cette décision semble indiquer, de la part de notre ancien souverain, l'intention de ne pas respecter les actes judiciaires auxquels il aura été procédé sous le gouvernement belge.

La prévenue. — Oui, monsieur, c'était la veuve d'un marchand de draps; elle est morte en route.

M. le président. — Oui, voici ce que vous avez écrit au client de Bruges.

Monsieur, La pauvre dame allant à la campagne, à quelques lieues de Paris, a été prise d'une subite fluxion de poitrine. On n'a pu éteindre dans un village, lui donner les soins que réclamait son état; elle est morte.

Puis on remarque sur le dos du brouillon de cette lettre: La scène se passe à la campagne, et ces mots sont écrits d'une main qui paraît bien exercée.

La prévenue. — Tout cela était la vérité. Quant aux derniers que vous venez de me citer, ils ne sont pas de ma main et je ne puis vous les expliquer.

M. le président. On voit dans le dossier que les sieurs Parent, Rousseau, Martin, Noblet et Serin (longs éclats de rire), ont été évincés parce qu'ils étaient trop vieux, tandis que les sieurs Paquet, Fortain, Cathelin, Audin ont été éconduits parce qu'ils étaient trop jeunes. Enfin comme le rappelait tout-à-l'heure M. l'avocat du roi, un autre a été renvoyé parce qu'il était avocat. (Nouveaux rires au barreau.)

La prévenue. — J'ai été l'intermédiaire des refus qu'on lui a opposés.

M. le président. Il paraît que ce dernier plaignant avait pris très sérieusement la chose, car voici une lettre de lui, dans laquelle il vous dit, après avoir appris qu'il se refusait.

« Si vous êtes, comme je n'en puis douter, compatissant à mes peines, écrivez-moi, et donnez-moi, si vous le pouvez, quelques consolations. » Vous proposez, continue M. Péligon, à ce monsieur de venir à Paris; vous insistez même dans vos lettres parce que vous savez qu'il ne pouvait se déranger. Voyant cela, vous lui avez écrit que la future allait faire le voyage pour aller le voir, et à ce sujet il vous répondit: « Mon Dieu! mon Dieu! qu'elle n'arrive pas encore, faites en sorte

« Un autre arrêté vient de faire défense à M. Biber, médecin de Luxembourg, d'exercer sa profession dans la ville, s'il ne veut pas en être expulsé. Cette mesure a été prise, dit-on, envers M. Biber parce qu'il avait eu quelques difficultés avec l'administration grand ducal. »

Les journaux anglais du 13, annoncent que vendredi sir F. Bardett a prêté serment et a repris son siège à la chambre des communes. Il a reçu de l'opposition l'accueil le plus distingué.

Un journal officiel publie deux ordres du conseil du roi contenant des mesures de représailles contre le tarif des douanes portugais. L'un impose un droit de tonnage de neuf pences par tonneau sur tout navire portugais entrant dans un des ports du royaume uni; l'autre établit une augmentation d'un cinquième sur les droits que paient actuellement les produits du Portugal importés par navires portugais.

PANORAMA DE M. SATLER: PLACE DU SPECTACLE.

Avez-vous vu le Panorama de M. Satler, oui ou non? Si c'est oui, tant mieux; si c'est non, tant pis, car rien ne vous récréera plus agréablement que les vues admirables reproduites par cet artiste avec tant de précision et de vérité; vous trouverez comme moi qu'il est bien agréable d'être transporté en un instant du simple au majestueux, du naturel au grandiose, et quelquefois de retrouver toutes ces choses réunies sur une même toile; c'est cependant ce à quoi l'on doit s'attendre en visitant M. Satler. Demandez-le plutôt au public amateur qui s'y rend journellement et qui va témoigner à l'artiste, par sa présence, tout l'intérêt qu'il prend à un si beau travail. Et rien aussi, à notre avis, ne pouvait mieux piquer la curiosité générale; la manière dont ces vues sont faites et distribuées mérite les plus grands éloges, la gradation des tons y est parfaite et l'œil du critique n'y trouve rien à reprendre; suivons les vues dans leur ordre naturel.

Le 1er tableau qui s'offre à vos regards embrasse une si grande étendue de terrain que les personnes qui ne sont point initiées dans l'art de peindre ne comprendront jamais que l'on puisse arriver à placer tant de choses sur un si petit espace; l'effet que ce paysage produit après un court examen tient du merveilleux. La ville de Salzbourg et ses innombrables tourelles paraissent au premier plan, la belle vallée de Salzaarts, dont la rivière sert de miroir à la ceinture de montagnes qui l'entoure, vient après. Les Alpes autrichiennes dont les sommets sont couverts de neige forment aussi un admirable contraste avec le riant paysage qui se trouve à ses pieds; rien n'y est négligé, les plus petites choses y sont traitées avec une attention toute scrupuleuse; ce ne sont pas nos impressions que nous reproduisons ici, ce sont celles des personnes qui s'y trouvaient en même temps que nous; leur dernier mot en quittant le belvédère consacré aux amateurs était: c'est fort curieux, c'est charmant. Comme je partageais leur opinion, je les suivis; malheureusement la petitesse des glaces à travers lesquelles on distingue ces nouvelles vues n'en permet l'examen qu'à une seule personne à la fois, et comme je ne pouvais avoir place pour le moment je me promenaient écoutant les réflexions des personnes qui jouissaient de ce plaisir avant moi, et rien n'était plus drôle. D'un côté j'entendais: « Oh! c'est affreux, de l'autre, Dieu que c'est beau... les malheureux! ils vont se tuer... » puis une petite fille se jetait dans les bras de sa mère en pleurant, plus loin un mauvais plaisant comparait la fontaine de Salzbourg haute de 64 pieds et que l'on voit en grandeur naturelle, à l'élégant château d'eau de notre ville, pièce remarquable dans ce que l'art a pu créer de plus médiocre. Enfin je ne saisis à quoi m'en tenir, lorsqu'enfin je trouvai place. Je n'étais pas mal partagé; j'avais devant moi l'intérieur de St Pierre à Rome. O bonnes gens, qui avez si souvent redemandé à grands cris la cathédrale de Palerme, que M. Derancourt, d'heureuse mémoire, nous a emportée, allez donc voir St Pierre, là aussi vous verrez des pélerins et d'innombrables colonnes. Que de personnes, si elles s'y trouvaient seules, seraient tentées de s'agenouiller pour y prier. Il y avait déjà quelque temps que j'examinais cette belle enceinte lorsqu'un phénomène remarquable vint éveiller mon attention.

Pas possible, me dis-je en me frottant les yeux et en regardant plus attentivement les dalles de l'église; parbleu si je voyais distinctement un gros chien allé dont la tête était surmontée de deux grandes cornes; cet animal sautait et parcourait la nef en faisant mille contorsions; je ne pus retenir une exclamation de surprise; des voisins m'en demandèrent la cause, et je la leur dis en peu de mots. En un instant, je fus entouré de curieux, à qui je cédaï ma place; toutes les lucarnes étant abandonnées par cet incident, j'en profitai, et je pus comprendre alors que la variété d'opinions qui m'avait surpris d'abord, était un hommage rendu à l'exécution parfaite de chaque tableau; je me surpris moi-même à répéter: c'est effrayamment beau, devant le grand incendie de Salzbourg. En effet, c'était effrayant de naturel; vous voudriez vous précipiter au secours des malheureux qui cherchent à échapper à l'élément destructeur. Mais que sera ce donc si, après cela, je vous montre la rue de la Trinité, sur le premier plan de laquelle se trouvent deux vieilles femmes qui vous regardent d'un air de si grande connaissance que vous voudriez vous mêler à leur conversation? Mais je me tais, je ne veux pas vous ôter le plaisir de la surprise; je laisse à mes lecteurs le soin d'admirer tous ces détails, seulement je veux vous rassurer sur le phénomène que j'ai cité plus haut; je me rapprochai des curieux au milieu desquels on entendait de temps à autre une voix s'écrier: le voilà! le voilà encore! Un gros monsieur s'approcha à son tour, et après avoir examiné attentivement mon chien allé, il reconnut que ce n'était qu'un insecte que le hasard y avait amené. Le verre à travers lequel nous regardions avait seul opéré le miracle en grossissant l'objet.

qu'elle tardé un mois, un mois et demi: je suis en deuil de ma première femme, il ne faut pas qu'elle me voie ainsi. (On rit.)

M. Hardy. — Il voulait avoir le temps de pleurer la défunte.

La prévenue. — Tout cela est fort naturel et conforme à l'exacte vérité. La plainte portée contre moi n'est qu'une vengeance; elle vient de ce que l'avocat de ma partie adverse s'est adressé à moi pour se marier et que je n'ai pas voulu m'occuper de lui; ce qu'il y a de bien certain, c'est que j'ai fait beaucoup de mariages.

M. Hardy. — En admettant que la prévenue soit parvenue, comme elle l'affirme, à conclure quelques mariages, le tribunal sent qu'elle a été investie d'un mandat, tout de confiance et de discrétion, et qu'elle ne peut trahir, en quelque sorte, à la barre ceux qui ont eu recours à elle et qui ont été satisfaits de son entremise.

La prévenue. — Le tribunal comprend que j'étais souvent obligée de me servir de prétexte quand on refusait un prétendant. Je faisais des mensonges officieux pour ménager leur amour-propre. Je ne pouvais pas dire brutalement à ces personnes: « On ne veut pas de vous. »

L'audition des témoins est terminée. M. Poinso, avocat du roi, résume les faits résultant de l'instruction et soutient avec force la prévention.

M. Hardy, avocat de la dame Nanteuil, s'efforce de justifier sa cliente du reproche d'escroquerie. Il fait retomber tout le blâme de cette affaire sur les hommes cupides qui voulaient arriver à des brillantes fortunes facilement et sans travail.

Le tribunal, après une délibération de quelques minutes: « Attendu qu'en faisant croire à la possibilité de mariages auxquels elle ne pensait pas sérieusement, la femme Nanteuil a employé des manœuvres frauduleuses et s'est fait remettre diverses sommes, qu'ainsi elle a escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui; » Attendu que Charles Péligny a participé à ces manœuvres; » Condamne la femme Nanteuil et Charles Péligny chacun à treize mois d'emprisonnement, à 4,000 frs. d'amende et solidairement aux dépens; » Statuant sur les conclusions de la partie civile, les condamne solidairement à payer à Wrinsky une somme de 1000 fr., à titre de restitution et de dommages-intérêts. »

M. le président. — Vous ne l'aviez pas vue? Le témoin. — Non, monsieur. M. le président. — Vous ajoutez donc foi à tout cela? Le témoin. — Oh! non, monsieur, pas beaucoup. M. l'avocat du roi. — Nous nous expliquons facilement le sentiment de honte qui empêche plusieurs témoins de s'expliquer. Ils rougissent de s'être laissé tromper si grossièrement. Mais au milieu de ce que tout cela peut avoir de plaisant, il y a quelque chose de sérieux, c'est le tort péconiaire que la prévenue est parvenue à leur faire éprouver à l'aide des manœuvres qu'elle a employées. Voilà ce qui n'est plus une plaisanterie. Ainsi, il résulte de l'instruction et de nombreuses plaintes déposées, qu'après avoir payé Madame Nanteuil, les uns ont été éconduits parce qu'ils étaient trop vieux, les autres parce qu'ils étaient trop jeunes; ceux-ci parce qu'ils étaient militaires; ceux-là parce qu'ils étaient bourgeois, que parce qu'il était trop laid, qui encore parce qu'il était trop beau. On a enfin refusé un prétendant parce qu'il était avocat. (Longs éclats de rire au barreau.) M. le président. — La prévenue s'arrange toujours de façon qu'elle invite à venir à Paris voir leur future; ceux qu'elle sait ne pouvoir quitter leur province, et qu'elle conseille à ceux qui paraissent disposés à venir à Paris de traiter l'affaire par correspondance. Pour contenter ces derniers soupireux, elle promet que les maris, les jolies veuves, les jeunes héritiers iront les voir, et, à cet effet, elle a toujours une tante toute prête pour accompagner les demoiselles, et une demoiselle de compagnie d'un âge décent et respectable pour ses veuves allant quêrir les époux dans les départements. Je demanderai à la prévenue si elle peut justifier de quelque mariage ainsi conclu par ses soins? La prévenue. — M. le juge d'instruction m'a dit de lui indiquer un seul mariage fait par moi, et j'ai offert de lui en indiquer trois, mais vous sentez bien que je préfère m'exposer aux rigueurs de la justice à trahir la discrétion qui est mon premier devoir. M. le président. — Les faits établis à l'audience par les témoignages recueillis, sont bien loin d'être les seuls qui vous soient imputés. Vous avez reçu, par exemple, d'un M. Van Meulen, de Bruges, 50 fr. pour lui faire épouser une demoiselle de 12,000 fr. de rentes. Vous rappelez-vous ce qui est arrivé?

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 13 MAI.

Naissances: 3 garçons, 3 filles.
Décès: 3 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Lt. Noël Blaise, âgé de 68 ans, cordonnier, faubourg St. Léonard, veuf de Marie Dupout.

Du 15. — Naissances: 2 garçons, 6 filles.
Décès: 7 garçons, 4 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Jean Henri Michel Poulard, âgé de 81 ans, menuisier, rue des Weines, veuf d'Isabelle Haisel.

Du 16. — Naissances: 5 garçons, 3 filles.
Décès: 2 garçons, 1 fille.

A partir du lundi 22 de ce mois, le bureau du commissaire de police du quartier du Sud, sera transféré rue Bertholet, n° 503 bis.

ANNONCES.

ON DEMANDE UN ELEVE EN PHARMACIE.
S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38. 967

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, N° 273.

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDEPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse, n° 386. 380

OUVRAGES NOUVEAUX

PUBLIES par la Société d'Encouragement pour l'Instruction élémentaire dans la province de Liège.

(Se trouvent chez H. DESSAIN, imprimeur-libraire, place St. Lambert.)

- 1. Premières notions de Géographie, de Chronologie et d'histoire, prix. c. 35
2. Antoine et Maurice. 35
3. Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol. 60
4. Robinson dans son île, avec vignettes. 25
5. Lami des écoliers. 25
6. Fables d'Esopé, avec vignettes. 20
7. Maître Pierre, entretiens sur Franklin. 25
8. Id., entretiens avec des petits amis. 20
9. Histoire du petit Jacques. 20
10. Nouveau livret de lecture. 10
11. Tableaux dessinés linéaire. 60
12. Cahier d'écriture. 60

ON TROUVE CHEZ

GILLON-NOSENT,

RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

LES DÉPÔTS DES ARTICLES SUIVANTS :

- Colts et Gants de Boivin.
Bourlets en baleine.
Eau de Lebrun pour conserver et blanchir les dents.
Véritable Amandine de Laboussée. — Cette pâte a la propriété de blanchir et d'adoucir la peau, efface les boutons et les taches de rousseur.
Savon d'Aveline. — Ce savon, très-mousseux, réunit des propriétés précieuses pour la barbe.
Gelée brillante, qui sert à fixer les cheveux et à leur donner un beau luisant.
Véritable Eau de Botot, pour blanchir les dents.
Paraguay Roux, qui ôte en un instant le mal de dents.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS, chez M. Pieltain, à Liège.

MARDI 23 MAI 1837, à une heure de relevée, on vendra à l'enchère dans le NOUVEAU CHANTIER ÉTABLI chez M. PIELTAIN, aubergiste aux Waux Hall sur Arroy à Liège, près de la chapelle du Paradis, sous la direction du notaire LOUWAVE.

UNE TRÈS FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS, consistant en planches, feuillots, quartiers et barreaux, de 6 à 18 pieds, de 1^{re} qualité, à employer de suite; fonçures, horons et marches, une quantité de terrasses et wères; le tout en chêne.
Planches, feuillots et quartiers de hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

N. B. Les adjudicataires ne payeront pas de droits et les marchandises leur seront garanties jusqu'au moment du délai fixé pour l'emblèvement.

Quoiqu'il en soit, la vente ait lieu au comptant, il sera accordé des facilités pour le paiement aux personnes solvables, par un intérêt à 5 pour cent l'an.

VENTE DE MEUBLES NEURS EN ACAJOU

MERCREDI 24 MAI 1837, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, rue Vinave-d'Ile, n° 43, à la vente publique de

MEUBLES EN ACAJOU,

Consistant en BUFFETS à quatre portes, TABLES A JEU, BOIS DE LIT; d'une grande quantité de placages en acajou, planches pour tables idem, panneaux idem, pieds de tables idem massifs, meubles en chêne et plusieurs portions de bois brut. ARGENT COMPTANT. 963

VENTE DE MEUBLES POUR CAUSE DE DÉCÈS.

LE MERCREDI 24 de ce mois, à une heure le notaire PAQUE vendra à l'encan à la maison n° 139, rue Basriens, quartier de l'Ouest de la ville de Liège.

LES MEUBLES ET EFFETS DE LA SUCCESSION de madame veuve WATRIN consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, garde-robes, dont partie en acajou, belle pendule, gravures, services de table et à café en porcelaine plats et assiettes en étain, lits, matelas, bois de lit, linges et autres ustensiles de ménage. ARGENT COMPTANT. 966

A VENDRE

POUR ENTRER EN JOUISSANCE A LA St. JEAN PROCHAINE

UNE MAISON AVEC JARDIN, solidement construite en briques et pierres de taille, qui, par sa situation à 3 lieues de Liège, près de la nouvelle route de Liège à Hannut et à proximité d'une station du chemin de fer, est propre à toute espèce de commerce, et en particulier à celui d'épicerie et de marchandises d'aunage dont elle est maintenant le siège avantageusement connu. Elle se compose de 3 belles caves, de 5 pièces au rez-de-chaussée, de 6 chambres à l'étage et de vastes greniers pouvant servir au commerce de grains. On céderait à l'acquéreur le fonds de commerce et les ustensiles de la boutique. S'adresser à M^e DUSART, notaire, à Liège. 835

VENTE D'IMMEUBLES

LIBRES DE CHARGES,

ET D'UNE TRÈS BONNE RENTE.

LUNDI 22 mai 1837, à 9 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e DELEXHY, notaire, en son étude, rue St. Séverin, n° 573, à Liège, à la vente aux enchères,

DES IMMEUBLES ET RENTE

DONT LA DESIGNATION SUIT :

- 1^o Une PIÈCE DE TERRE contenant 87 ares 19 centiares, sise sous la commune d'Or-yve, joignant d'un côté à Léonard Germeaux, et d'un deuxième aux demoiselles Dirick.
2^o UNE AUTRE contenant 2 hectares 97 ares 75 centiares, située en lieu dit Coeq, dans la campagne d'Aulichamps, commune de Hologne aux Pierres.
3^o Une RENTE de 19 muids 4 setiers d'épeautre, due par madame la veuve de l'avocat Lhoest, à Liège.

S'adresser audit notaire pour voir le cahier des charges et les titres de propriété. 833

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommodes.
Prix : 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.
Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur T. J. Ansiaux, demande l'autorisation de construire une forge de serrurier dans la cour de la maison qu'il va occuper dans la rue de la casquette.

On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinze jours, en s'adressant par écrit à l'administration communale.
Liège, le 12 mai 1837.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur.
GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE
Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Arroy.

VILLE DE LIEGE. — Décembres.

L'administration porte à la connaissance du public que les décombrés peuvent être transportés et déposés, jusques à autres dispositions, dans la nouvelle rue ouverte sur la propriété du sieur Mouton, au quai d'Arroy.
Liège, le 16 mars 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 15 MAI.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and other details. Includes 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Napl. Cert. Falc.', 'Esp. Ardois 1834'.

ANVERS, LE 16 MAI

Table with 3 columns: Instrument, Price, and other details. Includes 'Anvers. Det. activ.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette active', 'Rente remboursab.', 'AUTRICH. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Poloc. Lots fl. 300.', 'de fl. 500.', 'BRÉSIL. E. à l. 1834', 'Espac. Emp. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.'.

CHANGES.

Table with 3 columns: Location, Rate, and other details. Includes 'Amst., c. jours.', 'Rotterdam, Idem.', 'Paris, Idem.', 'Lond. p. Estr. c. j.', 'Ham. p. 40 Hb. c. j.', 'Bruxelles et Gand.'

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 16 MAI 1837.

Les fonds Espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 23 3/4 7/8 3/4 5/8 3/4 7/8 24 24 1/8 1/4 et reste 24 3/8 cours.

Primes à un mois 25 3/4 dont 1 0/0 cours. On a fait beaucoup d'affaires.

BRUXELLES, LE 16 MAI.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and other details. Includes 'COURS', 'Emp. Rotsch.', 'Fin cour.', '1836, 4', 'Fin cour.', 'Dette activ. 2 1/2', 'E. de la ville 1832', 'Dette active holl.', 'Rente domaniale', 'BRÉSIL 1834', 'AUTRICH. Métall.', 'ROME 1832', 'NAPLES. Falconnet', 'Banque Tav.', 'PORT. Dona Maria', 'Espac. Ard. 1834', 'Fin cour.', 'gros. pièces', 'pr. 1 m. d. l.', 'différée 1834', 'anc.', 'dette passive', 'CHANGES', 'AMST. ct. jours.', 'Lond. ct. jours.', 'PARIS. ct. jours.', 'ACTIONS', 'Act. Société Gén.', 'Act. id. em. Par.', 'Act. de la S. de C.', 'Act. la B. de B.', 'Act. C. Sam. et O.', 'Act. des Hauts-F.', 'Act. Charb. Flenu.', 'Act. Banq. fonce.', 'Act. Ch. H. et W.', 'Act. Ch. Schlesien.', 'Act. Entr. Indust.', 'Act. Ch. Lev du F.', 'Act. S. d'Ougrée.', 'Act. S. Sars-Louch.', 'Act. Che. de fer.', 'Act. S. de Venues.', 'Act. bat. à V. Anv.', 'Act. S. St. Léona.', 'Act. S. Clatelin.', 'Act. S. Verreries.', 'Act. Ecl. gaz. rés.', 'Act. S. Raffinerie.', 'Act. Verr. Charl.', 'Act. Expl. J. Espér.', 'Act. des Brasseries.', 'Act. Librairie H.', 'Act. Typogr. W.', 'Act. Fabr. Tapis.', 'Act. Fabr. de fer.', 'Act. Mutual. ind.', 'Act. C. de Bruges', 'Act. H. F. Monc.', 'Act. lib. M. fine.', 'Act. S. act. réun.', 'Act. S. de Flén.', 'Act. Ebnit. terie.', 'Act. Librairie Sc.', 'Act. Fab. Fianos.'

VIENNE, LE 8 MAI.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1368 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 16 MAI.

Le koff hanovrien Stad Lingen, ven. de Newport, ch. de fer. — Le koff hambourgeois Anstarius, ven. de Weyen, ch. de graines de navette. — Le pleyt belge Victoire, ven. de Dunk-rque, ch. de vin et terre à pipe. — Le koff prussien Gertrude, ven. de Norwège, ch. de bois. — Le koff hanovrien Magdalena, ven. d'Emden, ch. de foin et beurre. — La galléasse danoise Maria, ven. de Flensborg, ch. de graines de navets. — La galléasse danoise De Muth, venant de Glasgow, chargé de fer.

PLACE D'ANVERS, LE 16 MAI.

Café. — Depuis nos derniers avis cette fête a joui d'une faveur prononcée et a donné lieu à des affaires considérables. On nous a rapporté aujourd'hui les ventes ci-après: 3400 balles St. Domingue de 27 à 28 c.; 400 dito dito de 27 1/4 à 28; 1500 dito Brésil de 25 à 26; 300 dito Java de 28 1/2 à 29 c. Les détenteurs ne paraissent plus être au marché aux derniers prix payés et l'article conserve une tendance prononcée à la hausse.

Cuir. — On a cité la vente de 1500 cuirs Buénos Ayres salés, en paquets à prix inconnu.

Sucre brut. — Cette denrée a présenté une activité non moins marquée que celle que nous signalons sur les cafés: 12,000 matras Manille brun ont été traités à f. 12. Rien de marquant n'est cité en Havane, nos provisions en première main étant à peu près épuisées. Environ 400 caisses blond ordinaire ont été payés de fl. 16 7/8 à fl. 17 pavillon national.

MARCHE DE LIEGE DU 16 MAI 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 16. 07
Seigle vieux, id. 12. 22

Imprimerie de J.-Bie. Nossent, rue du Pot d'Or, n° 622, à Liège.